

RAIS DE LUMIERE SUR LA MINE D'ANTHRACITE DE SOLESMES

(1839-1851)

L'évocation de la mine de Solesmes dans le cadre du Bulletin Communal ne peut être que succincte. Le lecteur intéressé par l'histoire de l'exploitation charbonnière dans le bocage sabolien, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, est invité à se reporter à la longue étude de Monsieur Pierre AUBIN parue dans « La Revue Historique et Archéologique du Maine » (n° 11 - 1991) et intitulée « Sur les pas de l'anthracite ». « Les Nouvelles de Sablé » avaient publié le même texte, durant l'été 1991, sous le titre « La chronique de l'anthracite ».

Considérant que ce même « lecteur intéressé » n'a pas manqué d'aller visiter, en octobre 1997, la passionnante exposition présentée par l'Association « Ans Traces Sites » de Juigné-sur-Sarthe, et consacrée à « La Sanguinière, dernière mine de charbon en Sarthe », on évitera d'entrer dans le détail des techniques d'exploitation, qui étaient là clairement expliquées et illustrées. On s'abstiendra donc de parler ici de chevalement, barrette, briquet, galibot, porion et autres termes spécialisés.

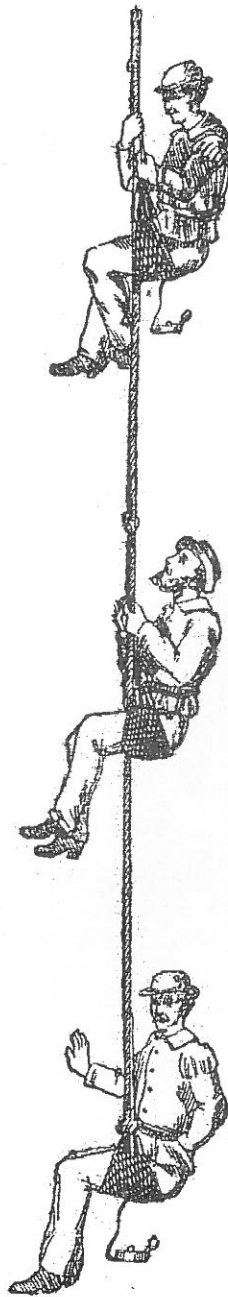
Au sud et au sud-est du massif armoricain court un sillon houiller dont le trajet sinueux et discontinu est un lointain souvenir du plissement hercynien. On le retrouve sur les bords de la Loire, à Ingrandes, Montjean, Chalennes, dans la vallée du Layon et jusqu'en pays sabolien. Les veines y sont à fort pendage, d'une épaisseur généralement inférieure au mètre ; elles sont étroites, souvent faillées, rétrécies par des

étranglements plus ou moins allongés, qui donnent au filon des allures de chapelet avec « crains » de charbon irrégulièrement espacés et séparés par des parties stériles. Tout cela rend une éventuelle exploitation difficile.

Rappelons qu'au cours du XIX^{ème} siècle les industries marbrière, minière et chauxfournière sont complémentaires, chacune stimulant l'autre pour le plus grand profit de l'agriculture. L'utilisation du chaulage a permis l'augmentation des rendements et l'accroissement des surfaces cultivables, mais la production de charbon et de chaux reste en grande partie tributaire des besoins de l'agriculture.

La Mayenne fut le département français où la surface chaulée était de beaucoup la plus importante. C'est en 1806 que Monsieur de Boisjourdan fit construire, à Bouère, le premier four à chaux du Maine chauffé au charbon, pour y cuire les déchets des carrières de marbre voisines. La houille provenait alors des mines de Montjean (Maine-et-Loire) exploitées depuis un demi-siècle. Le four à chaux de Port-Etroit à Juigné date de 1807.

Au mois d'octobre 1809, le sieur Julien, fermier à Chantemêle, en Auvers-le-Hamon « vit sa charte s'enfoncer dans son emplacement à fumier ». Les roues, une fois dégagées, étaient couvertes d'une boue noire semblable à du charbon de terre. Le propriétaire fit creuser, analyser et confirmer l'exis-



tence « d'entrasit ». Chantemêle fut vite oublié, mais l'incident avait fort intéressé Monsieur de Boisjourdan, propriétaire du manoir voisin de Pantigné, ainsi que son beau-frère, Monsieur de Charnacé. Ces messieurs, désireux d'alimenter en charbon le four à chaux implanté sur leur propriété de Bouère, entreprirent des recherches sur leurs terres d'Auvers et sur celles du voisinage.

L'éveil est donné et tous les propriétaires grattent le sol, ou font gratter, de manière anarchique. Fort à propos, une Loi du 21 avril 1810 vient limiter la prolifération des chantiers de fouille. Elle stipule que « nul ne

mière concession de mine d'antracite, à cheval sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne, fut accordée par ordonnance du Roi Louis XVIII, en date du 24 avril 1822, à Louis Joachim de Boisjourdan et à ses associés Pierre François et René Chappe, un frère de l'inventeur du télégraphe, et ce, pour une superficie de 21 km².

Durant les quatre décennies à venir beaucoup d'autres gisements seront explorés (Saint-Brice, Viré, Cossé, Avesse, Fontenay, Asnières...) et parfois exploités. Il s'agit toujours d'antracite, cette sorte de houille dite « maigre ou sèche », à la flamme courte,



peut faire des travaux de recherche pour découvrir des mines dans un terrain qui ne lui appartient pas que du consentement du propriétaire de la surface ou avec l'autorisation du Gouvernement ». Sans être propriétaire de la surface, il est permis, à partir d'un puits, d'exploiter les richesses minérales d'une portion limitée de sous-sol, concédée temporairement par l'Etat.

A partir de 1816, plusieurs gîtes sont découverts : à Varennes sur la commune d'Epineux-le-Séguin, à Poillé-sur-Vègre, à Monfrou en Auvers-le-Hamon, à Brûlon, puis à Juigné-sur-Sarthe. Dans la région sabolienne, la pre-

mière concession de mine d'antracite, à cheval sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne, fut accordée par ordonnance du Roi Louis XVIII, en date du 24 avril 1822, à Louis Joachim de Boisjourdan et à ses associés Pierre François et René Chappe, un frère de l'inventeur du télégraphe, et ce, pour une superficie de 21 km².

brûlant avec difficulté, sans fumée ni odeur, et dont le principal usage est la cuisson de la chaux et des poteries ou le chauffage des fours de verrerie.

L'abbé Auguste Sébastien Fonteinne (1804-1888) natif de Ballée en Mayenne, ancien condisciple de l'abbé Guéranger au grand séminaire du Mans, était en 1831 vicaire à Sablé, puis en 1832 curé d'Asnières-sur-Vègre avant de devenir, le 3 janvier 1833, le premier compagnon de Dom Guéranger et le premier cellérier du nouveau monastère

de Solesmes. En 1837, Dom Guéranger effectuera un voyage à Rome qui durera plus de huit mois, pour y obtenir l'approbation apostolique des Constitutions et la reconnaissance, par le Pape Grégoire XVI, de la « Congrégation Bénédictine de France ».

Durant l'absence de son prieur, Dom Fonteinne n'est pas resté inactif : il a trouvé, à Solesmes, son propre filon, entre le chemin de Beaucé et celui de Chaillot, dans le champ de la Pierre, sur la ferme de l'If, propriété du monastère. En décembre 1838, il y fera ouvrir une fosse « à l'effet de mettre à découvert et d'exploiter les veines de charbon de terre ou d'antracite », qui s'avèreront n'être épaisses que de 50 à 60 centimètres.

Par lettre du 22 février 1839 adressée à la Préfecture du Mans, Jacques Marie Anatole Leclerc, marquis de Juigné, François Vielle, négociant puis banquier à Sablé, oncle de Michel qui donnera son nom à une rue de sa ville et Dom Fonteinne officialisent la découverte et font valoir leurs droits de priorité. Ensemble, ils déposent, le 5 septembre suivant, une demande de concession s'étendant sur 55 km². Le plan qu'ils joignent à leur dossier atteste de leurs prétentions, puisqu'il jouxte Fontenay, Brûlon et englobe tout ou partie de Poillé, Auvers, Juigné et Solesmes.

La concurrence est rude aux confins. Les administrateurs de la Société Civile des mines d'antracite de Sarthe et Mayenne, déjà présents sur cette aire, ne sont pas disposés à laisser leur champ d'activité se réduire. Et ici, comme partout alentour, il en résultera des conflits d'intérêts et de longues procédures. Par ordonnances signées le 20 juin 1841, le Roi Louis-Philippe accorde finalement à la concession dite de Solesmes 9 km² 64 ha et à celle de Poillé 8 km² 37 ha.

L'exploitation d'une couche de houille nécessite le forage de puits verticaux ou inclinés, de galeries d'allongement qui suivent la direction du « gîte » et de galeries de traverse perpendiculaires. Ainsi sont constituées des voies d'aérage, d'abatage, de roulage et d'assèchement. La mine de Solesmes a compté quatre puits : Sainte-Marthe (47 mètres de profondeur),

Saint-Prosper (90 mètres), Sainte-Anne (101 mètres) et Sainte-Marie, ainsi que deux plans inclinés pour accéder aux galeries, les « descenteries » Saint-Pierre et Saint-Jacques d'au moins 50 mètres de profondeur.

L'ouvrier qui arrive à la mine, s'il est inexpérimenté, est d'abord embauché comme manoeuvre : il aide à la préparation du boisage, au roulage des berlines, au tamisage et au triage du charbon, pour éliminer les crasses qui serviront de remblais ou iront grossir le terril.

Mais la fierté du métier c'est d'être mineur de fond et d'affronter les risques d'éboulement ou exceptionnellement ici de grisou, d'abattre et d'extraire le charbon huit heures par jour, par une température de 22 à 25 degrés, été comme hiver, le regard face à un mur d'obscurité, avec seulement la lueur de la petite lampe pour repère. On est payé à la berline et le temps du casse-croûte est réduit au minimum. Quand on remonte le soir, avec un visage de suie, en arrivant au jour, on ferme les yeux pour éviter la trop vive clarté, qui peut être insupportable et brûlante l'hiver, par temps de neige.

Les soirs de paye sont bien arrosés au cabaret le plus proche, dans la chaude fraternité des mineurs. On savoure entre copains le tabac qu'il est interdit de fumer au fond. Et tant pis si l'enveloppe s'amenuise de verre en verre ! Quand on manquera d'argent « les gosses iront à la gamelle » à la porte de l'Abbaye. Mais gare à l'absence non motivée du lendemain, la sanction pourrait être, durant quelques jours, de rester « sur le carreau », c'est-à-dire en surface, là où travaillent la plupart des femmes et des enfants de 12 à 14 ans employés à la mine. Quelle honte ce serait pour un viril mineur expérimenté !

A Solesmes en 1846, 89 mineurs travaillaient dans les galeries et 41 ouvriers en surface, dont environ une quinzaine de femmes. On disposait en 1847, d'une machine à vapeur pour remonter le charbon et descendre les bennes de puisement d'eau. En 1848, la production fut de 53.797 quintaux d'antracite, utilisé pour le seul chauffage des fours à chaux voisins.

Pour mettre un terme à une concurrence excessive, préjudiciable à l'équilibre financier de chacune des exploitations, la Compagnie de Solesmes (Solesmes et Poillé), la Société de Sablé (Fercé à Gastines et Monfrou à Auvers) et la Compagnie du Maine (Brûlon et Viré) s'associèrent en 1846. On se mit d'accord pour disposer d'un seul comptoir de vente à Sablé. Il faudra attendre juin 1850 pour que les trois sociétés soient regroupées sous le même nom de « Compagnie Générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe ». A cette époque, la production charbonnière est en baisse constante. Le 19 novembre 1850, l'ancienne Compagnie de Solesmes cessa son administration et remit la concession à la Compagnie Générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe. C'est en 1851 que la mine de Solesmes fut définitivement fermée.



L'industrie charbonnière connut encore à Sablé quelques bonnes années. En 1859, 327 ouvriers produisaient 291.185 quintaux d'antracite. Mais deux années plus tard, on comptait seulement 180 ouvriers et la production n'était plus que de 194.000 quintaux. L'abandon progressif du chaulage et surtout l'arrivée du chemin de fer précipitèrent le déclin. Le 28 mai 1854, le premier train était entré en gare du Mans. La liaison Le Mans - Sablé fut inaugurée le 22 mars

1863. Un charbon de meilleure qualité, en provenance d'Angleterre, de Belgique ou du Nord de la France, pouvait être alors très facilement livré à Sablé.

Dès 1840, la « Compagnie de Solesmes » avait institué pour son personnel une caisse de secours. Les revendications réitérées de deux accidentés du travail causèrent bien du souci à Dom Fonteinne. Nous raconterons cela dans un prochain numéro du Bulletin Communal.

Pour conclure, citons, avec un brin de malice, cette fable-express de Willy, premier mari de Colette et l'un des princes du calembour :

« Une mine est béante, un champ qui la domine
 Glisse et, soudain, s'engouffre avec un long fracas.
 Moralité : Garde-toi, tant que tu vivras
 de jucher les champs sur la mine ! »

Gardons-nous, aussi, à Solesmes, de jucher des gens sur la mine ! ...

Dr Claude CHAUVIN